



Ville d'AVESNES-LES-AUBERT

REGLEMENT DE LA FETE DE LA SOUPE DU 21 JANVIER 2017

1. La commune organise une fête de la soupe le Samedi 21 Janvier 2017 à 18 heures à la salle des fêtes.

A l'issue de la fête : la meilleure soupe sera élue.

2. Les préinscriptions devront être remises à la mairie d'Avesnes-les-Aubert

par courriel : accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr

ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie – 3 rue Camélinat 59129 AVESNES-LES-AUBERT

3. Le concours est ouvert à tous : petits et grands, cuisiniers ou non, particuliers ou associations !

Les enfants devront être sous la responsabilité d'un ou plusieurs adulte(s).

4. Chaque participant, ou équipe devra arriver avec et mettre à disposition une grosse marmite de soupe maison au minimum.

Il devra donc en prévoir le contenant ainsi que les ustensiles nécessaires à son service (louche / tablier, dessous de plat...)

5. Chaque équipe ou participant, aura à sa disposition une table numérotée attribuée au hasard par les organisateurs.

Il est demandé aux participants d'en assurer la décoration à leur goût – afin de renforcer le côté festif de l'animation (même si cela n'est pas obligatoire pour l'inscription.)

6. Une affichette -préparée par les participants - devra être mise en évidence sur l'emplacement.

Elle devra comprendre le nom de la soupe, ses ingrédients, et la recette. La recette gagnante pourrait être publiée dans le bulletin municipal)*

*(*sauf recette secrète, secret de famille...)*

7. Vous êtes responsables de la qualité de votre soupe-maison:

Il est interdit d'introduire des substances toxiques ou illicites dans votre soupe.

Seules les soupes maisons, chaudes ou froides sont acceptées (pas de soupes en brique ou en sachet !!)

L'organisation met à disposition des participants des moyens de réchauffage et un point d'eau – mais les soupes devront arriver « prêtes à l'emploi » (pas de cuisine sur place pour les particuliers !)

8. Déroulement de la journée : Rendez-vous à la salle des fêtes d'Avesnes-les-Aubert le 21 janvier 2017

- ouverture des portes aux inscrits dès 17h : accueil des équipes et préparation des tables.

- Arrivée des soupes à prévoir pour 17h 50 maximum - Ouverture des portes au public à 18h.

- Élection de la soupe de l'année

9. Chaque participant devra faire déguster sa soupe auprès du public (veillez à ne servir que de petites quantités pour permettre au public de goûter un maximum de soupes)

10. L'organisateur mettra à disposition des bols et cuillères – afin que tout le monde puisse goûter aux préparations.

11. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler cette manifestation. Il n'y aura pas de remboursement des frais engagés par les candidats au concours de soupe.

12. Les gagnants acceptent par défaut que leur photographie et recette soient divulguées dans la presse, revue municipale ...

La principale récompense sera la convivialité entre les participants et le public goûteur, et le partage de bonnes recettes entre gourmets.

A chacun de mettre de l'ambiance autour de sa soupe et de sa table !

Bulletin d'Inscription Fête de la Soupe

(à remettre en mairie)

*possibilité d'inscription via messagerie électronique à accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr

Je déclare m'inscrire en tant que faiseur de soupe à « LA FETE DE LA SOUPE » d'Avesnes-les-Aubert qui se tiendra le 21 Janvier 2017.

à titre individuel : Nom, prénom

pour l'association ou le groupe :

Adresse :

.....

Tél : Mail :

Le nom de la soupe sera :

Merci de cocher la case utile

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et donne par la présente l'autorisation de droit à l'image.

Fait à le/...../ 201

Signature